

# L'Aa lettre de la Commission Locale de l'Eau

destinée aux acteurs de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois – n° 5 - février 2008 – ISSN en cours



Lumbres  
Lynde  
Mentique-Nortbécourt  
Merck-Saint-Liévin  
Moringhem  
Moule  
Nielles-lès-Bléquin  
Niurllet  
Noordpeene  
Nort-Leulinghem  
Ouve-Wirquin  
Pihem  
Quelmes  
Remilly-Wirquin  
Renesecure  
Renty  
Rumilly  
Saint-Martin-au-Laërt  
Saint-Martin-d'Hardinghem  
Saint-Momelin  
Saint-Omer  
Salperwick  
Seninghem  
Senlecques  
Serques  
Setques  
Tatinghem  
Thiembroune  
Tilques  
Vaudringhem  
Verchocq  
Vieil-Moutier  
Watten  
Wavrans-sur-l'Aa  
Wicquinghem  
Wismes  
Wisques  
Wizernes  
Zoteux  
Zudausques

## édito

Après plus de dix ans de concertation entre les différents acteurs de l'eau du territoire de l'Audomarois, le SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

Document de planification à l'échelle du territoire de l'Audomarois, il fixe les orientations stratégiques d'utilisation, de mise en valeur et de protection de l'eau et des milieux associés.

Cependant, l'élaboration de cet outil n'est pas une finalité en soi. Nous restons vigilants pour s'assurer que les mesures définies sont bien prises en compte et se traduisent en actions concrètes.

Cette nouvelle phase implique un nouveau rôle pour la CLE et de nouvelles responsabilités des acteurs de l'eau. Un suivi précis et une évaluation annuelle doivent être réalisés.

À travers cette nouvelle formule de la lettre de la CLE nous souhaitons donc vous permettre de suivre au fil du temps les avancées de la mise en œuvre du SAGE afin que nous restions tous mobilisés autour de cet enjeu fondamental que sont la préservation et la valorisation de l'eau sur notre territoire.

## Sommaire

**p. 2** ● Des acteurs différents pour des rôles complémentaires

**p. 3** ● Le SAGE en quelques escalas

**p. 4** ● Une exposition pour mieux comprendre l'eau

● Gérer et préserver l'eau

Christian Denis  
Président de la CLE



## Des acteurs différents pour des rôles complémentaires

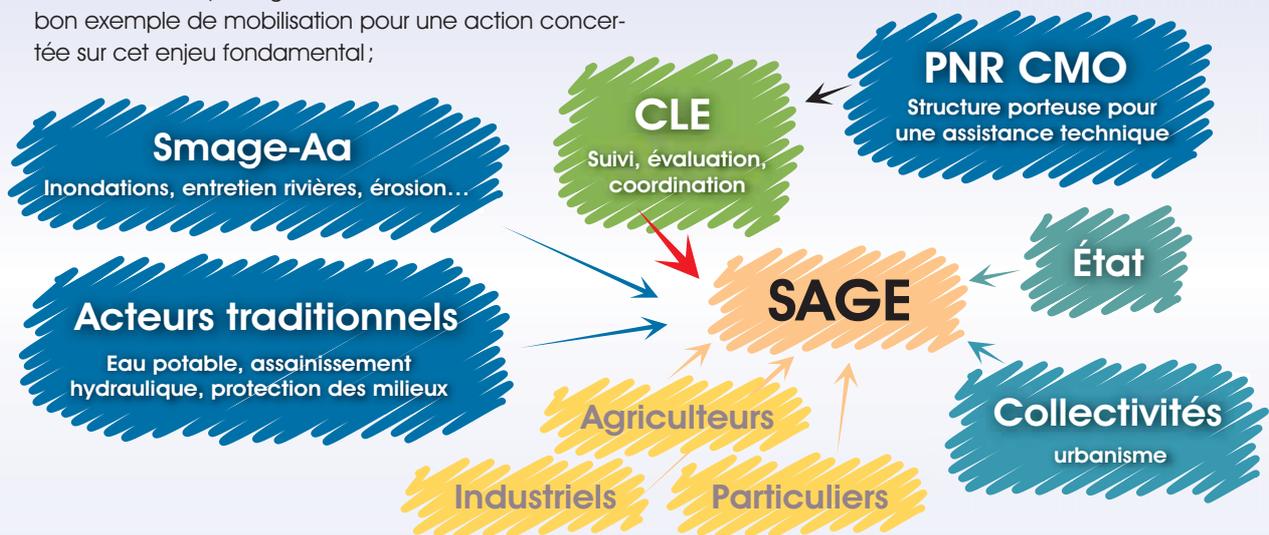
**Sans modifier le jeu d'acteurs de l'eau concernés, le passage en phase de mise en œuvre du SAGE a nécessité une nouvelle définition des rôles de chacun dans cet exercice.**

### Synthèse de cette organisation.

**La CLE.** Instance indépendante et délibérante, la Commission locale de l'Eau est chargée du suivi, de la coordination et de l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE. Ses missions consistent donc à :

- **faire vivre** -> impulser certains processus, mobiliser les maîtres d'ouvrage, communiquer sur la portée du SAGE, suivre les dossiers, la CLE favorise et facilite la mise en œuvre des programmes du SAGE. La création d'un comité de pilotage sur la ressource en eau est un bon exemple de mobilisation pour une action concertée sur cet enjeu fondamental ;

- **faire respecter** -> le SAGE est opposable aux décisions administratives. Cette portée juridique sera même renforcée par la nouvelle LEMA\* avec la réalisation d'un règlement opposable aux tiers. Aussi les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau ainsi que les documents de planification en matière d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions du SAGE. Pour s'en assurer, la CLE est amenée, entre autres, à émettre des avis sur ces dossiers ;
- **évaluer** -> la loi impose à la CLE la réalisation d'un rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre du SAGE à transmettre au préfet et au Comité de bassin. Pour cela elle doit centraliser l'ensemble des données et évaluer l'avancement, l'efficacité et la pertinence des mesures et projets d'actions à l'aide d'indicateurs de suivi.



### Les acteurs de la mise en œuvre

**Le Smage-Aa.** Créé en 2003, le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa a pour objet la mise en œuvre du SAGE sur ses compétences. C'est une structure coordinatrice et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Actuellement, ses actions s'orientent selon trois grands axes :

- **la lutte contre les inondations** -> avec les travaux d'aménagement contre les crues et la prévention et gestion de crise ;
- **la mise en valeur des milieux humides et aquatiques** -> avec le plan de gestion de l'Aa et ses affluents ;
- **l'animation agricole** -> mission transversale ayant pour vocation à la fois la maîtrise des ruissellements, mais également l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.

En parallèle, les techniciens sont amenés à intervenir sur d'autres projets plus ponctuels, notamment ceux concernant le marais audomarois, et qui peuvent se rapprocher de l'un ou l'autre des axes.

**Les acteurs traditionnels.** Les communes, les collectivités territoriales (CASO, SMAERD, syndicats d'eau locaux...), le Département, la Région, l'État (VNF...), toutes ces structures agissent à leur échelle et suivant leurs compétences sur des thématiques aussi variées que le contrôle de l'assainissement, les pollutions, l'urbanisme, l'alimentation en eau, la préservation des milieux naturels, pour atteindre les objectifs fixés par le SAGE.

**Les usagers.** Les industriels (Bonduelle, papetiers, brasseries...), agriculteurs et particuliers agissent eux aussi à leur échelle pour la mise en œuvre du SAGE en particulier sur la lutte contre les pollutions et les économies d'eaux.

**Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO)** est la structure porteuse de la CLE, car celle-ci n'a pas de valeur juridique ni de ressources financières propres. Ainsi il a un rôle d'appui technique pour l'animation des missions de la CLE.

### Lexique

\* **DCEE** : Directive Cadre (adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 23 octobre 2000)

\* **LEMA** : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (promulguée le 30 décembre 2006)

\* **SMAERD** : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'eau de la région de D

\* **Smage-Aa** : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'eau de la région de D

# Actions

## Le SAGE, en quelques escales

Si le SAGE est un document de planification, ce sont les divers acteurs qui le font vivre au quotidien et lui donnent corps. Ces quelques exemples illustrent la diversité des actions engagées par ce schéma : de la gestion de la ressource en eau à celle des milieux aquatiques en passant par la préservation du patrimoine, la palette est large...

### Gérer les milieux aquatiques

#### Le plan de gestion de l'Aa

**Ne pas se contenter de regarder l'état physico-chimique de l'Aa, mais avoir une démarche globale d'amélioration des milieux, tel est le but du plan de gestion de l'Aa 2007-2016, mis en œuvre par le SmageAa.**

S'appuyant sur le SAGE et sur la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCEE\*), ce plan de gestion a notamment pour objectif de permettre aux milieux aquatiques de fonctionner normalement, de façon à ce que la faune puisse y vivre et se reproduire. Depuis une dizaine d'années, une équipe entretenait l'Aa et ses affluents : elle a enlevé des dizaines de tonnes de déchets et est intervenue sur la végétation rivulaire.

Avec l'adoption du plan de gestion, cette équipe rivière voit ses missions étendues et formalisées par un plan d'entretien : taille d'arbres, arrachage de végétation, protection des berges... Trois missions s'y ajoutent : la lutte contre les espèces végétales invasives, la restauration des habitats aquatiques et la reconquête du boisement des berges pour les stabiliser. La première année de mise en œuvre du plan vient de se terminer, il faudra attendre deux ans pour évaluer les premiers résultats.

#### les mesures du SAGE

- Assurer de manière pérenne l'entretien de l'Aa et de ses affluents.
- Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages.

### Sauvegarder le patrimoine

#### Le groupe de travail Marais

**Préserver le marais audomarois, son patrimoine naturel et ses activités traditionnelles, c'est le but de ce groupe de travail qui rassemble le Parc naturel régional, la CASO et les communes concernées.**

Remarquable mais peu reconnu et menacé par la baisse des activités de maraîchage et d'élevage, tel était le constat fait en 2001 par le groupe de travail. « Pour nous », explique Bertrand Petit, son président, « il était important de maintenir un marais vivant... ». Ayant une bonne connaissance du territoire, les membres du groupe ont élaboré un document d'objectifs collectifs 2002-2007 qui figure en annexe du SAGE. Les seize mesures proposées à l'époque ont toutes été engagées (l'édition d'un livre sur le marais, une brigade de piégeurs de rats musqués, la reconversion de terres en prairies, la mise en place d'un suivi de l'occupation du sol...). Certaines sont encore en phase de réalisation. Suite à une vaste concertation, un nouveau document d'objectifs – élaboré pour la période 2008-2013 – réoriente et affine le précédent document.

#### les mesures du SAGE

- Assurer l'entretien régulier des voies d'eau afin de préserver les capacités hydrauliques du marais, tout en préservant et en valorisant les qualités environnementales de ces voies d'eau.
- Préserver l'identité paysagère et culturelle du marais par le maintien des activités traditionnelles.
- Préserver et promouvoir l'image de marque du marais audomarois et de sa région

### Gérer la ressource en eau

#### Le Diagnostic Territorial MultiPression

**Comment mieux maîtriser les risques de pollution diffuse pesant sur la ressource en eau Nord-Audomaroise ?**

**Deux collectivités se sont associées pour avancer sur cette question.**

Le Dunkerquois s'approvisionne comme l'Audomarois d'ailleurs dans le même bassin. Dans une démarche volontariste, SMAERD\* et CASO ont décidé il y a un an d'engager un diagnostic. Leur objectif : mieux connaître, d'une part la vulnérabilité naturelle du territoire, d'autre part les pratiques susceptibles de présenter des risques pour la qualité de l'eau. Un état des lieux est en cours de réalisation pour savoir plus précisément d'où vient l'eau, où elle va, quels polluants elle est susceptible de transporter. Par ailleurs, un repérage des risques de pollution que présentaient divers acteurs a été engagé : stations d'épuration, réseaux, artisanat, industriels, agriculteurs... Un plan d'action sera proposé d'ici quelques mois. Comme l'explique Yves Leprêtre, président du SMAERD\*, « le diagnostic est le moyen de passer à la vitesse supérieure dans la maîtrise des pollutions. La solidarité entre collectivités a toute sa place dans la gestion de la ressource en eau ».

#### les mesures du SAGE

- Maîtriser les pollutions diffuses dans les bassins d'alimentation des captages pour l'eau potable.
- Améliorer la connaissance de la ressource potentielle.



Directive Cadre Européenne sur l'Eau  
Parlement Européen  
(13 octobre 2000)

Directives des milieux aquatiques  
(16 décembre 2006)

Plan de l'alimentation  
Dunkerque

Document de  
gestion de l'Aa.

# ANNONCES

## Une exposition itinérante pour mieux comprendre l'eau

**Comment réduire sa consommation d'eau? Quels produits utiliser pour préserver la qualité de l'eau?**

Une exposition réalisée par le Parc naturel des Caps et Marais d'Opale et financée par l'Agence de l'Eau. Elle reprend de façon simple et ludique les grandes problématiques de l'eau : lutte contre la pollution, économies d'eau, préservation des milieux naturels et lutte contre les inondations... Autant de grands thèmes traités par le Sage Audomarois.

### Se sentir concerné

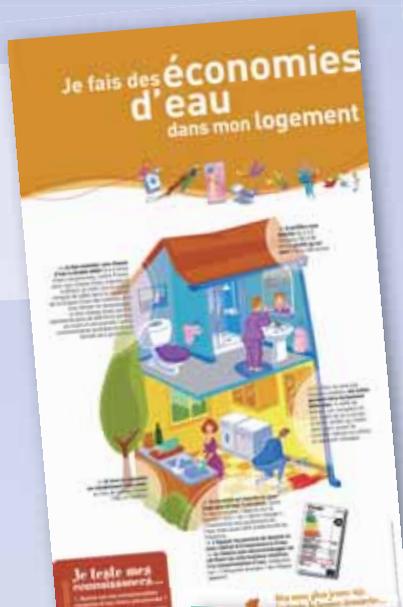
L'expo propose huit gestes citoyens ; huit actions à mettre en pratique pour participer ensemble à une gestion durable de l'eau (avec également un dépliant pour aller plus loin).

#### Les mesures du SAGE

- Mettre en place des actions de sensibilisation sur le thème de l'eau, des enjeux du territoire et des enjeux mondiaux de l'eau à destination de publics scolaires à tous les niveaux.

Cette exposition est prêtée gratuitement aux collectivités, écoles, etc.

Renseignements : Laurence Castillon, Parc des Caps et Marais d'Opale, tél. 03 21 87 90 90



## Consultation du public sur la gestion de l'eau...

Adoptée en 2000, la DCEE\* fixe un objectif commun aux politiques de l'eau des états membres. Elle confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en France en introduisant trois principes : la participation du public, la prise en compte des considérations socio-économiques et les résultats environnementaux.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la directive, tous les SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), documents de planification des grands bassins hydrographiques sont en cours de révision pour une mise à jour fin 2009. En application de la directive, ils vont être soumis à l'avis du public entre avril et octobre 2008. Cette vaste consultation associée à une campagne de communication se fera sous la forme d'un questionnaire déposé dans plus de deux millions de boîtes aux lettres. Ce questionnaire est conçu pour rappeler les enjeux et les politiques publiques en cours sur la question de l'eau et pour présenter les problématiques principales du bassin et les objectifs du SDAGE en terme d'atteinte des résultats.

Il traitera également des coûts engendrés et de leur répartition entre catégories d'utilisateurs.

### L'AA lettre

de la Commission Locale de l'Eau

n° 5 - février 2008

Directeur de publication : Christian Denis  
Coordination : Laurence Castillon

Réalisation : Les Échos du Pas-de-Calais, Lillers

Impression : Imprimerie Pacaud,  
Coudekerque-Branche - Tirage : 1 350 ex.



Contact : Maison du Parc, Le grand Vannage  
BP 55 - 62510 ARQUES  
Tél. 03 21 87 90 90  
Fax 03 21 38 92 10  
cle.audomarois@parc-opale.fr



réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

